

Les Pyrénées
Parc National

La lettre de la charte du Parc national des Pyrénées

N°3 février 2010

SOMMAIRE

1



Editorial

2



Résultats de
l'enquête

3



Groupes de
travail thématique
Entretiens

4



Entretien
Brèves

Ensemble, construisons un projet de territoire

éditorial

L'élaboration de la charte du Parc national des Pyrénées a débuté, dès mon installation à la présidence du conseil d'administration, comme prévu. L'ensemble du personnel du Parc a répondu présent à l'impulsion que j'ai souhaité donner à cette action. Désormais, il nous reste deux ans pour, ensemble, élaborer un document dans lequel, nous, habitants et acteurs des vallées du Parc national des Pyrénées seront à même de nous impliquer.

La charte est un document cadre qui tient compte certes de la protection de l'environnement, mais sans oublier les volets économique, social et culturel de notre territoire. Autant de thèmes que, comme Monsieur Jourdain, nous pratiquons tous, tous les jours, mais sans le savoir. Aujourd'hui il est temps de le formaliser dans le cadre d'un document que nous partagerons sur l'ensemble des six vallées et qui nous accompagnera pour les 15 ans à venir.

Comme vous le savez déjà les 6 thèmes abordés sont les suivants :

- l'eau, élément naturel qui a façonné nos paysages en creusant son passage vers la mer et combien vitale pour le développement humain et économique ;
- la forêt, véritable patrimoine naturel riche de ses boisements, protecteur d'une faune et d'une flore unique nécessaire à notre économie avec son potentiel en matière d'énergie renouvelable ;
- l'agriculture et le pastoralisme, qui ont fait vivre nos aïeux, façonné nos paysages tant enviés et qui permettent encore à nos jeunes de rester dans nos communes ;
- le tourisme durable, si nécessaire à notre économie locale ;
- l'éco responsabilité et le cadre de vie, pour vivre mieux dans nos vallées et les rendre attractives pour de nouvelles forces vives ;
- le patrimoine naturel, culturel et paysager, qui compose la richesse de notre territoire.

Autant de sujets liés qui participent à la vie de nos vallées dans un environnement naturel, riche et contrasté. Comme vous le voyez, les femmes et les hommes sont au cœur de l'élaboration de la charte qui sera construite pour eux et avec eux. Ouvrons ensemble à ce travail commun, allons au delà de nos clivages et de nos appréhensions, faisons de ce document le notre.

Merci à tous de vos contributions ■

André BERDOU,

Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées



Dans la Lettre de la charte n°2 du mois d'avril 2009, les habitants, ainsi que les personnes de passage sur le territoire ont eu la possibilité de s'exprimer par le biais d'un questionnaire. Le Parc national des Pyrénées a reçu quelques 300 réponses. Le profil des personnes ayant répondu est le suivant :

- 74% sont des habitants permanents, 17% des résidents secondaires, 2% des personnes de passage sur le territoire, 7% ne l'ont pas spécifié.

Les catégories socioprofessionnelles des personnes ayant répondu sont réparties de la manière suivante :

Agriculteur exploitant	1,5%
Employé	11%
Artisan, commerçant	6%
Ouvrier dont salarié agricole	1,5%
Cadre ou profession libérale	16%
Retraité	52%
Elève, étudiant	2%
Demandeur d'emploi	1,5%
Autres	2%

A la question, « Selon vous quels sont les trois principaux points forts et les trois principaux points faibles du territoire du Parc national des Pyrénées » :

- 22% des personnes ayant répondu considèrent que les paysages sont un atout du territoire du Parc national des Pyrénées.

- De même, 21% d'entre eux qualifient de point fort le patrimoine naturel et 12% les rivières et la qualité des eaux.

- En revanche, 15% considèrent que l'emploi est une faiblesse du territoire du Parc national des Pyrénées, de même que 9% inscrivent la gestion des déchets et l'assainissement comme un point faible, tout comme les transports (9%).

A la question, « Dans quels domaines souhaitez-vous que le Parc national des Pyrénées s'implique en priorité » nous observons les tendances suivantes :

- Au niveau du patrimoine et de l'environnement : 18% considèrent que le parc national doit s'investir en priorité sur les milieux naturels, la faune et la flore 15% sur la qualité et la gestion de l'eau et 14% sur la sensibilisation à l'environnement.

- Au niveau de l'économie : 19% considèrent que le parc national doit s'investir en priorité au niveau du pastoralisme, 12% sur la forêt et le bois et 13% sur la promotion du territoire et de ses activités.

- Au niveau de la vie locale : 18% considèrent que le

parc national doit s'investir en priorité dans l'aménagement des villages, 17% sur la formation professionnelle et l'éducation et 16% sur le service à la population.

Par ailleurs, sur ce même questionnaire les personnes avaient la possibilité de s'exprimer librement. Des idées et des attentes font consensus sur l'ensemble des réponses. Ces mêmes thématiques ont été retenues comme axes de travail pour l'élaboration de la charte.

Les thématiques ressorties des questionnaires sont les suivantes :

Eco-responsabilité

- Développer les énergies renouvelables
- Créer des activités liées à l'économie d'énergie (transformation du bois)
- Développer la formation des jeunes dans le secteur des bio-énergies
- Développer la filière bois
- Valoriser les constructions économes en énergie

Culture

- Restaurer le patrimoine bâti
- Développer davantage les activités culturelles
- Préserver les traditions, les coutumes traditionnelles et les savoir-faire

Tourisme

- Maîtriser davantage l'activité touristique
- Avoir un développement modéré et rationnel des activités et infrastructures touristiques
- Faire des maisons du parc national des espaces de rencontres, de culture et de débat tout au long de l'année
- Développer l'écotourisme : accès aux grands sites plus maîtrisés
- Contrôler « l'or blanc » sur le plan technique et environnemental
- Relancer le tourisme en vallée d'Aspe et d'Ossau

Urbanisme

- Maîtriser les nouvelles constructions et veiller à l'harmonisation des bâtiments (coloris, toiture...)
- Permettre davantage de construction en bois, utilisation des énergies renouvelables
- Favoriser l'homogénéité de l'architecture rurale pour

faire ressortir le caractère Pyrénéen de nos vallées

- Aider au maintien de l'habitat traditionnel

Transport

- Améliorer les réseaux de transport en commun, lutter contre l'utilisation de la voiture individuelle

Agriculture et pastoralisme

- Conserver et mettre en valeur l'activité pastorale
- Lutter contre la déprise agricole
- Labelliser les filières, aider à la transformation des produits

- Valoriser les circuits courts
- Développer des AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne)

- Développer le partenariat avec l'agriculture traditionnelle par la promotion de produits locaux

Attractivité des vallées et cadre de vie

- Développer le service à la personne, services de proximité
- Favoriser le développement de manifestations locales, un meilleur accueil, des villages plus ouverts, plus dynamiques
- Développer et maintenir la qualité du cadre de vie qui est un atout fort mais fragile
- Conserver l'industrie et l'artisanat ne pas tout consacrer au tourisme

- Redynamiser le commerce local

Forêt

- Mieux utiliser la ressource forestière
- Gérer respectueusement les bois et forêts : trop de pistes
- Stopper l'exploitation industrielle

Eau et pêche

- Quelques projets regrettables sur certains secteurs
- Préserver les truites sauvages. Proscrire l'alevinage en truite arc-en-ciel
- Protéger de façon optimale la qualité de l'eau
- Dresser le bilan de la vie aquatique de manière exhaustive
- Entretenir et nettoyer les rivières
- Développer des associations locale des pêches (APPMA) : pêche de loisirs et sportive
- Protéger les ressources fluviales, hydrologiques, maintenir la qualité de l'eau et des rivières ■

Lancement des groupes de travail thématique relatifs à l'élaboration de la charte

Les six groupes thématiques qui oeuvrent à l'élaboration de la charte se sont réunis au cours du mois de décembre 2009 et en début d'année 2010. Ces rencontres ont permis à plus de 250 participants (acteurs du territoire, élus, usagers, associatifs, socio-professionnels...) de se retrouver. Ces commissions de travail sont l'occasion :

- de pouvoir partager un diagnostic sur la thématique ;
- de mutualiser les expériences et les compétences de chacun ;
- d'échanger des idées en vue de s'entendre sur une vision partagée ;
- de produire des orientations et des objectifs sur chacune des thématiques en aire optimale d'adhésion et dans le cœur du Parc national des Pyrénées. ■

Commissions thématiques	Présidents	Référents PNP
<i>Agriculture et Pastoralisme</i>	JM. PRIM <i>Représentant élu chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques</i>	C. COGNET
<i>Tourisme durable</i>	R. CASTELLS <i>Maire de Bagnères-de-Bigorre</i>	M. HERVIEU
<i>Eco responsabilité des collectivités et cadre de vie</i>	A. LESCOULES <i>Maire de Luz Saint-Sauveur</i>	C. COGNET
<i>Eau</i>	R. ROSE <i>Président de la communauté des communes de la vallée d'Aspe</i>	P. OSPITAL
<i>Valeur patrimoniale des vallées</i>	G. CAUSSIMONT <i>Président du Fonds d'Interventions Eco-Pastoral (FIEP)</i>	E. SOURP
<i>Forêt</i>	V. MEYRAND <i>Président de la communauté des communes de Saint-Savin</i>	M. ROTH

André BERDOU Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées

Quelle concertation envisagez-vous de mettre en place pour l'élaboration de la charte ?

La charte du parc national est une démarche nouvelle qu'il convient d'expliquer au plus grand nombre d'habitants des communes du parc national. Les groupes de travail, composés d'élus, d'acteurs locaux, de représentants d'administration, d'associations travaillent à la définition des orientations de la charte. Puis les référents charte des communes pourront amender ces orientations. Enfin des présentations du contenu de la charte se feront en réunions publiques. Je tiens à ce que cette concertation soit la plus large possible, des outils de communication comme la Lettre de la Charte, le site Internet sont là pour informer du déroulement de la démarche.

Où en est son avancement ?

Six groupes de travail thématique ont été mis en place. Ils se sont réunis une première fois en décembre et une seconde en février. Une troisième réunion de ces groupes est programmée en avril. Ces groupes (agriculture et pastoralisme, forêt, eau, patrimoine naturel, culturel et paysager, tourisme durable, écoresponsabilité et cadre de vie) seront amenés à faire des propositions d'orientations sur chacune des thématiques. Les référents charte des communes, qui sont invités à participer aux groupes de travail, seront réunis une première fois par vallée, fin mars. Ensuite, au cours du mois de mai leurs seront présentées les orientations dans une réunion regroupant l'ensemble des référents charte. Un mois après nous les réunirons à nouveau afin qu'ils nous fassent remonter leurs propositions.

Le décret avant la charte. S'agit-il d'une erreur de calendrier ou d'une volonté du ministère de limiter les marges de manœuvre de la charte ?

Sans doute eut-il été plus judicieux de mener les deux de front, c'est d'ailleurs ainsi pour les nouveaux parcs nationaux. Mais la loi en a décidé autrement et s'applique depuis le 15 avril 2006. Pour certains élus, ne réagir qu'en 2009 soit 3 ans après le vote de la loi me paraît peu sincère sur le bien fondé de leur démarche. Sur le fond je remarque que le décret de 1967 et celui de 2009 sont très proches l'un de l'autre et que plusieurs des points contestés (pouvoir de police de la circulation en zone cœur par exemple) sont du ressort de la loi et non pas du décret.

A quoi ressemblera le futur Parc national des Pyrénées ? Quelles sont les différences entre la zone cœur et l'aire d'adhésion ?

La grande nouveauté est que les communes adhéreront ou non à la charte. Ce qui veut dire que le périmètre n'est pas figé. A l'issu du travail de la charte, il y aura donc un parc national avec une zone cœur qui elle ne bougera pas et qui est strictement équivalente à celle qui a toujours existé. Dans cette zone il y aura une réglementation spécifique (celle du décret de 2009), qui sur certain point sera précisée dans la charte (exemple : cueillette des champignons). L'autre partie du parc national sera l'aire d'adhésion, qui comprendra les communes qui auront librement adhéré aux orientations de la charte. C'est un territoire sur lequel le droit commun s'applique, et qui bénéficiera d'une dynamique d'un territoire de projet.

La mise en œuvre de la charte fera que les communes qui adhèrent pourront faire appel à l'ingénierie du parc national. Comment le parc national va-t-il s'organiser pour y répondre ?

Le parc national s'organise d'ores et déjà pour répondre aux nouveaux défis de la loi, en renforçant ses équipes sur des thématiques qui répondront aux demandes du territoire. C'est ainsi que 4 nouveaux postes viennent d'être créés sur les spécialités suivantes : tourisme durable, culture, urbanisme et développement durable. Par la suite, lors des prochains programmes (européens, contrat de projet...), le territoire du parc national devra être obligatoirement pris en compte dans la réflexion et l'attribution de moyens, c'est la loi qui le dit. Cela permettra d'aller vers les objectifs de développement durable que nous nous serons fixés dans la charte.

Et ce nouvel organe, le Conseil Economique Social et Culturel (CESC), à quoi sert-il ?

Il assiste le président et le conseil d'administration dans la construction de la charte. Il aura ensuite un rôle dans le suivi et l'évaluation de la charte. Il sera installé le 09 mars 2010.

Qui valide la charte ?

Après la phase d'élaboration, la charte sera validée par le conseil d'administration et transmise au conseil d'Etat pour validation finale avant le 31 décembre 2012. Ensuite les communes auront à se prononcer sur l'adhésion ou non. Elles le feront donc en toute connaissance de cause sur un document validé.

Quand la charte sera validée le pouvoir des maires et des collectivités locales sera-t-il modifié ou diminué ? Rien ne changera de ce point de vue.

Celui du président, des élus et du conseil d'administration est-il renforcé ?

La loi de 2006 donne au président et au conseil d'administration davantage de pouvoir. La charte, par exemple, est mise en œuvre par le conseil d'administration et son président et la mise en place des groupes de travail n'a pas pu se faire avant une décision du conseil d'administration en octobre 2009. Le directeur qui dispose d'un pouvoir de police spécifique dans le cœur du parc national rend compte des autorisations qu'ils donnent au conseil d'administration, ce qui n'était pas le cas avant la réforme des parcs. Je n'ai pas le sentiment d'être un président à la tête d'un conseil d'administration sans marge de manœuvre, au contraire et les élus davantage représentés ont plus le pouvoir de faire entendre leur point de vue...encore faut il qu'ils viennent pour y participer ! ■



Roland CASTELLS Maire de Bagnères de Bigorre et Président du groupe de travail charte « Tourisme durable »

Selon vous, la charte du parc national peut-elle apporter quelque chose au territoire ?

La charte du parc national peut être un atout pour notre territoire. Elle peut permettre aux acteurs locaux, élus mais aussi socioprofessionnels de se retrouver autour d'un véritable projet de développement durable. Les atouts de nos vallées devront au travers de la charte être préservés et valorisés. La charte devra être un équilibre entre développement raisonné et préservation. L'homme demeurera au centre de ce projet. Son cadre de vie, ses activités et son patrimoine seront préservés. Ce projet s'inscrit dans les préoccupations d'aujourd'hui afin de conserver demain un patrimoine pour tous. (suite page4)

Où en est son avancement ?

Aujourd'hui les six groupes thématiques se sont réunis. Je préside le groupe « tourisme durable » et je me réjouis du nombre de personnes qui ont répondu à l'invitation du Parc national des Pyrénées. Cette réunion de travail qui a réuni près de cinquante personnes s'est déroulée dans un esprit participatif où chacun, à mon sens, a pu exprimer ses attentes vis-à-vis de ce projet de charte. Cette première rencontre fut l'occasion de partager un diagnostic commun sur le tourisme durable, puis de cerner quels étaient les enjeux de notre territoire. Cette démarche a également été reproduite sur les cinq autres réunions. L'objectif de ces réunions est de faire émerger de ces grou-

pes de travail les principales orientations de la charte, que nous soumettrons au conseil d'administration, où je siège, pour validation.

Cette phase de travail en commissions thématiques est un temps fort de l'élaboration de la charte. Il nous incombe d'y participer et de rester vigilants face à ce que nous voulons pour notre territoire.

Que pensez-vous de l'implication des acteurs du territoire et de leur représentativité dans les groupes de travail ?

S'il on en juge à la forte participation des acteurs locaux au groupe « tourisme durable » nous pouvons considérer que chacun est bien représenté. En revanche, je peux compren-

dre que certains citoyens ne se sentent pas suffisamment impliqués dans ce projet mais ce n'est pas toujours facile de pouvoir concilier la participation de tous avec l'efficacité de travail de ces réunions thématiques. Mais, je sais que le Parc national des Pyrénées s'engage à informer les habitants des vallées par le biais de réunions publiques. Il s'engage aussi à consulter les référents charte des quarante-six communes, qui ont été désignés dans les conseils municipaux. Ces référents charte ont également été invités, s'ils le souhaitent, aux réunions des groupes de travail thématique, afin de faire entendre les attentes et les enjeux des communes. ■

> Brèves

Site Internet

Vous pourrez retrouver toute l'actualité de l'élaboration de la charte sur le site Internet du Parc national des Pyrénées : dans l'onglet territoire de vie puis charte. Vous pourrez également vous exprimer, faire part de vos remarques à l'adresse suivante : charte@pyrenees-parcnational.fr



Point charte dans les maisons du Parc National des Pyrénées

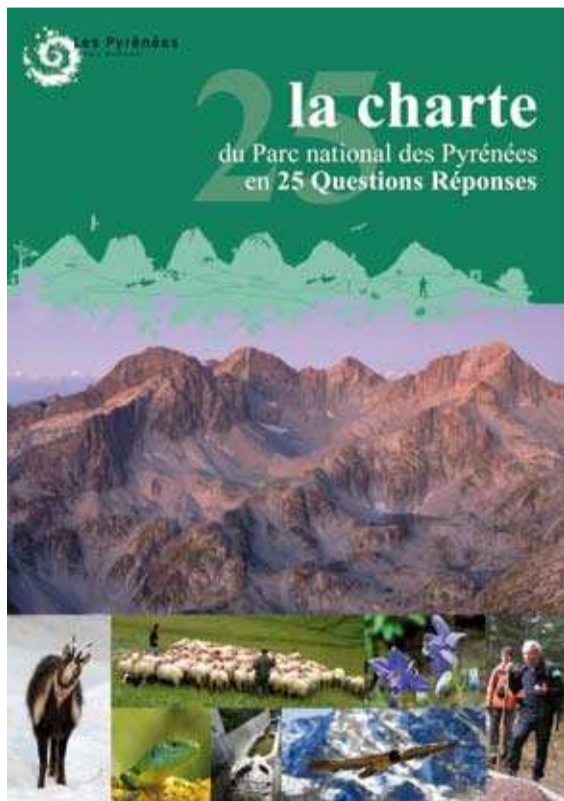
Dans les 8 Maisons du Parc national des Pyrénées vous trouverez un « Point charte ». Ces « points charte » sont des lieux dans lesquels vous pourrez :

- vous documenter sur la charte ;
- poser les questions auxquelles les hôtesses d'accueil pourront répondre ;
- prendre contact avec les équipes du Parc national des Pyrénées ;
- vous exprimer sur le projet de charte.



Dépliant 25 questions/réponses

Le Parc national des Pyrénées a publié en fin d'année 2009, le dépliant : « 25 questions réponses ». Cette publication devrait permettre de répondre à toutes les questions que vous vous posez sur la charte, son élaboration et sa mise en œuvre.



Référents charte

Vous pouvez retrouver sur le site Internet du Parc national des Pyrénées la liste des référents charte de votre commune. N'hésitez pas à l'interroger.

Au mois de mars 2009, le Parc national des Pyrénées avait par courrier convié les maires à nommer au sein de leur conseil municipal des référents charte. Sur les 86 courriers envoyés le Parc national des Pyrénées a reçu, aujourd'hui, 36 réponses (10 dans les Pyrénées-Atlantiques et 26 dans les Hautes-Pyrénées). Ce référent est chargé de faire l'interface entre les équipes du Parc national des Pyrénées, la commune et ses administrés. Le Parc national des Pyrénées organise aux étapes clés de la charte des rencontres avec l'ensemble des référents. Ils sont également invités à participer au groupe de travail thématique s'ils le souhaitent.

2009 - 2010

Concertation locale

- réunions des groupes de travail thématiques
 - réunions publiques
 - réunion des référents charte
 - mise en place du conseil économique, social et culturel
- Définition des orientations de gestion en matière de développement durable

2011

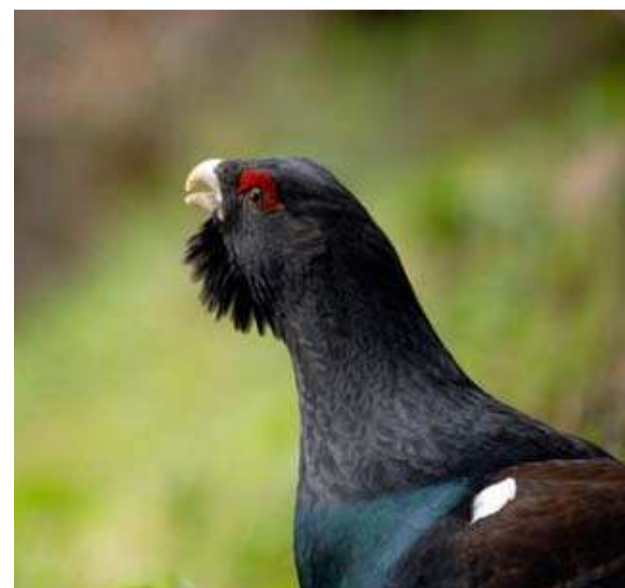
- rédaction de la charte
- validation par le conseil d'administration du projet de charte
- pré-consultation nationale (CIPN* et CNPN*)
- élaboration du dossier soumis à l'enquête publique

2012

- enquête publique (3 mois)
- instruction ministérielle (CIPN* et CNPN*)
- décret en Conseil d'Etat

La date butoir de l'arrêt en conseil d'état de la charte du Parc national des Pyrénées était initialement prévue au 14 avril 2011. Un amendement du Sénateur Blanc sera prochainement examiné au Parlement afin de prolonger le délai d'élaboration au mois de décembre 2012. Par ailleurs, la délibération des communes interviendra après le passage de la charte en Conseil d'Etat, soit au début de l'année 2013.

*Conseil interministériel des parcs nationaux
*Conseil national de la protection de la nature



Directeur de la publication : Gilles Perron
Contributions : Audrey Buttifant / Marie Hervieu
Crédits photos : B. Clos, L. Nedelec, Nowooo, Genesis
Création graphique : Sophie Plunian
Mise en page et impression : Place Publique